



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 23 janvier 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 47 - Cession d'une parcelle de terrain à bâtir à Grand Besançon Habitat Rue Anne Frank - Rue Amédée Thierry

Délibération n° 2020/005998

## Cession d'une parcelle de terrain à bâtir à Grand Besançon Habitat Rue Anne Frank - Rue Amédée Thierry

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2020	Favorable unanime

Dans le cadre de la politique de développement de son parc immobilier locatif sur l'est bisontin, Grand Besançon Habitat (GBH) a sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir la parcelle communale cadastrée section CK n° 231.

Situé entre la Rue Anne Frank et la Rue Amédée Thierry, ce terrain d'une contenance totale de 2 655 m<sup>2</sup>, est classé en zone UD1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'opération projetée ayant pour but de réaliser 20 logements collectifs intermédiaires (PLAI et PLUS), pour une surface de plancher globale d'environ 1 300 m<sup>2</sup>, la commune envisage de donner une suite favorable à cette demande.

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée par courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2019 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de ce terrain.

Par courrier en date du 29 août 2019, la Division Domaine a évalué ce bien à 130 000 €.

Un accord est intervenu avec Grand Besançon Habitat en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- cession de la parcelle CK n° 231 au prix de 130 000 € net vendeur,
- frais d'acte notarié à charge de l'acquéreur.

La propriété communale cédée est enregistrée à l'inventaire physique sous le numéro BAT-P63401.

La recette de 130 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

### **A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle CK n°231 à Grand Besançon Habitat ou toute personne morale qui s'y substitue aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.**

Mmes POISSENOT, ROCHDI, MM. ALLEMANN et CURIE (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

